



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 février 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1^{er} mars 2005

**Convention de gestion de dette récupérable entre la CAN et la Ville
de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005

DELIBERATION D20050095

Ville de Niort

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du pacte communautaire adopté le 28 juin 2004 et conformément à l'évaluation des charges proposée par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 29 novembre 2004, des équipements préalablement transférés par la Ville de Niort à la CAN ont fait l'objet d'un retour à la Ville de Niort. Lors du transfert initial, la Ville avait également transféré des emprunts pour un montant total de 16.904.932,49 Eur. Depuis lors, la CAN a contracté des emprunts pour réaliser les travaux de mise aux normes sur certains équipements transférés, à hauteur de 4.851.131,45 Eur. Dans le cadre du retour de certains équipements à la Ville de Niort il a été convenu que la dette afférente à ces équipements représentait :

- pour la dette initialement transférée, 73,20 % de l'encours au 1^{er} janvier 2005, soit 8.455.226,26 Eur.
- pour la dette relative aux mises aux normes contractée par la CAN avant le 31 décembre 2004, 75 % de l'encours au 1^{er} janvier 2005, soit 3.225.965,89 Eur.

Toutefois, les emprunts ayant été globalisés, la Ville de Niort et la CAN ont convenu que comme le prévoit la circulaire d'application de la loi du 12 juillet 1999, la CAN conserverait la gestion de cette dette jusqu'à son extinction, la Ville s'engageant à lui rembourser les sommes correspondantes (tableau 1/2 du projet de convention).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention dans ces termes,
- procéder par décision modificative aux ajustements des crédits budgétaires correspondants,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)